

## Serment ou pacte ?

### DÉCLARATION DE FIDÉLITÉ AUX POSITIONS DE LA FRATERNITÉ SAINT PIE X

*Je soussigné, reconnais (JP II) Benoît XVI comme Pape légitime de la sainte Eglise catholique. C'est pourquoi je suis prêt à prier publiquement pour lui en tant que Souverain Pontife. Je refuse de le suivre quand il s'écarte de la Tradition catholique, particulièrement en matière de liberté religieuse et d'œcuménisme, ainsi que dans les réformes qui sont nocives pour l'Eglise. J'admets que les Messes célébrées selon le nouveau rite ne sont pas toutes invalides. Cependant, eu égard aux mauvaises traductions du N.O.M, à son ambiguïté qui favorise son interprétation dans un sens protestant, et à la pluralité des modes de célébration, je reconnais que le danger d'invalidité est très grand. J'affirme que le nouveau rite de la Messe ne formule, il est vrai, aucune hérésie expresse, mais qu'il «s'éloigne de façon impressionnante, dans l'ensemble comme dans le détail, de la théologie catholique de la sainte messe» et que pour cette raison ce nouveau rite est en soi mauvais. C'est pourquoi je ne célébrerai jamais la sainte Messe selon ce nouveau rite, même sous la menace de peines ecclésiastiques ; et je ne conseillerai jamais à quiconque, de manière positive, de participer activement à une telle messe.*

*J'admets enfin comme légitime et conforme à la Tradition la réforme liturgique de Jean XXIII. J'en reçois donc comme catholiques tous les livres liturgiques : missel, bréviaire, etc., (et je m'engage à les utiliser exclusivement selon leur calendrier et leurs rubriques, en particulier pour la célébration de la Messe et pour la récitation du bréviaire). Je désire ce faisant manifester l'obéissance qui me lie à mes supérieurs, ainsi que celle qui me lie au Pontife Romain dans tous ses actes légitimes. En ce qui concerne l'interprétation et l'utilisation du nouveau Code de droit canonique, je me déclare enfin prêt à suivre les directives de mes supérieurs. Fait à (lieu et date) : ... Signature : ...» (cf. Cat. 581. a et 808 b)*

**Par un tel serment, tous les prêtres de la FSSPX s'obligent à partager et cautionner le comportement scandaleux et hérétique de NN.SS. Fellay, Tissier et de Galarreta. Un prêtre, ancien de la FSSPX, me disait que tout semble indiquer que cette Fraternité est comme "envoûtée". Ne serait-ce pas à cause de ce serment qui est comme un pacte, et les lient à cette secte Conciliaire gnostique et diabolique ?**